

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET : RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – ROUTE DES LAVRIOTS – D431

L'An deux mil vingt-six, le neuf mars,

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de l'Entreprise INEO Réseaux Nord Est – Agence Bourgogne Franche-Comté – 46C rue Paul Sabatier Prolongée – 71530 CRISSEY afin de procéder à des opérations d'enrobés à la suite de travaux pour le compte d'ENEDIS.

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRÊT O N S

ARTICLE 1^{er} : A compter du 26 mars 2026 et ce pour une durée de 1 jour, la circulation des véhicules, route des Lavriots se fera **sous alternat**, par **feux tricolores**, afin de procéder à des opérations d'enrobés à la suite de travaux pour le compte d'ENEDIS.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire pour la sécurité de ces travaux sera mise en place par l'Entreprise INEO Réseaux Nord Est.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot, à la Communauté Urbaine Creusot Montceau et à la Direction des Routes et des Infrastructures.

Fait à Le Breuil et publié le

10 MARS 2026

Chantal CORDELIER
Maire

